

NON **AU TRAVAIL** **SPÉCULATIF**

**COMMENT SOLLICITER LES SERVICES D'UN·E ILLUSTRATEUR·TRICE
TOUT EN RESPECTANT LA VALEUR DE SON TRAVAIL**

PRÉSENTÉ PAR



NON AU TRAVAIL SPÉCULATIF

● QU'EST-CE QUE LE TRAVAIL SPÉCULATIF EN ILLUSTRATION ?

Le travail spéculatif est le développement d'idées ou la production d'images achevées, sans rémunération, dans l'espoir d'obtenir un contrat.

Quelques exemples :

- Concours au terme duquel la meilleure image est diffusée ;
- Demander l'élaboration d'images sans entente signée ;
- Solliciter un artiste pour une réunion de production sans entente préalable.

● POURQUOI EST-CE UNE PRATIQUE ABUSIVE ?

L'illustration est une branche des arts visuels qui exige une expertise de la part de ceux et celles qui la pratiquent. Développer un projet d'illustration demande plusieurs heures de travail qui se doivent d'être rémunérées.

L'illustration est l'action d'adjoindre une représentation visuelle à un propos, un texte ou une idée, afin de compléter, de clarifier et ultimement d'évoquer des émotions. Il en résulte la création d'une œuvre originale, unique, protégée par la Loi sur le droit d'auteur. <https://www.copibec.ca/fr/la-loi-en-bref>

Le travail spéculatif, en plus d'être souvent mal encadré en ce qui a trait aux droits d'auteur, déprécie le travail des artistes en ne respectant pas la valeur de leur travail.

● COMMENT SOLLICITER LES SERVICES D'UN·E ILLUSTRATEUR·TRICE TOUT EN RESPECTANT LA VALEUR DE SON TRAVAIL :

1- SOLLICITATION DIRECTE

L'idéal est de solliciter directement un·e illustrateur·trice dont l'univers artistique répond aux besoins du projet. La plupart des artistes ont des portfolios en ligne, présentés de manière à ce qu'un contractant puisse faire un choix éclairé. Vous pouvez découvrir le travail d'illustrateur·trice·s sur le site d'Illustration Québec : www.illustrationquebec.com.

2- APPEL DE CANDIDATURES AVEC PORTFOLIOS

Pour découvrir des illustrateur·trice·s, il est possible de procéder à un appel de candidatures qui invite les artistes à partager leur portfolio. Un artiste professionnel saura présenter son travail adéquatement, ainsi que sa démarche artistique, afin que le client puisse faire un choix éclairé. Pour que les illustrateur·trice·s se sentent interpellé·e·s, il est préférable de détailler le mandat le plus possible dans l'appel.

NON AU TRAVAIL SPÉCULATIF

3- CONCOURS

Le client préférerait voir des esquisses, ou des maquettes du concept avant d'engager l'artiste ? Il est alors possible de procéder par concours.

- **Étape 1 :** Lancer un appel en demandant les portfolios des artistes pour en sélectionner quelques-uns.
- **Étape 2 :** Rémunérer les illustrateur·trice·s sélectionné·e·s pour qu'ils-elles produisent esquisses et maquettes. La rémunération doit être réaliste, en fonction du taux horaire des artistes. Le client aura ainsi toutes les informations pour faire un choix, tout en respectant la valeur du travail des artistes.
- **Étape 3 :** Signer un contrat avec l'artiste qui remporte le concours.

Autres bonnes pratiques pour les concours :

- Annoncer clairement les règlements du concours ;
- Être transparent au sujet de la composition du jury ;
- Sélectionner un petit groupe de finalistes.

ILLUSTRATION QUÉBEC (IQ), UNE ASSOCIATION REGROUPEANT PLUS DE 300 ILLUSTRATEUR·TRICE·S, SE POSITIONNE CONTRE TOUTE FORME DE TRAVAIL SPÉCULATIF.

Il est possible pour les clients, les contractants, d'être accompagnés par IQ pour développer un projet qui respecte le travail des artistes. Veuillez transmettre toute requête en ce sens à l'adresse suivante : info@illustrationquebec.com

POUR EN APPRENDRE PLUS SUR LA COLLABORATION AVEC UN·E ILLUSTRATEUR·TRICE

Afin de garantir la bonne conduction d'un projet en illustration, téléchargez le guide suivant :

Comment travailler avec un·e illustrateur·trice - Les 5 étapes d'une collaboration réussie.

<https://www.illustrationquebec.com/fr/activites/comment-travailler-avec-un-e-illustrateur-trice-le/>

Les illustrateur·trice·s qui prennent connaissance d'un appel de candidatures qui ne correspond pas aux normes du milieu, ou qui font face à des conditions de travail abusives, sont invité·e·s à contacter IQ : info@illustrationquebec.com.

IQ encourage les artistes à ne jamais accepter un mandat, à ne jamais élaborer un concept, ni même assister à une réunion de production, avant d'avoir une entente signée avec le contractant.

DES QUESTIONS ?

CONTACTEZ-NOUS !

Téléphone : (514) 522-2040
Numéro sans frais : 1 888 522-2040

Courriel : info@illustrationquebec.com
Site web : www.illustrationquebec.com



2205, rue Parthenais, bureau 213
Montréal (Québec) H2K 3T3, CANADA

MÉDIAS SOCIAUX

Instagram : www.instagram.com/illustrationquebec
Facebook : www.facebook.com/IllustrationQuebec
Viméo : <https://vimeo.com/illustrationquebec>

MISE À JOUR JUILLET 2021

Textes : Illustration Québec
Conception graphique : Elodie Duhameau
Remerciements : Christine Battuz, Joël Bissonnette, Josianne Dufour, Janou-Eve LeGuerrier, Jean-Philippe Lortie, Jonathan Ly, Julien Posture, Frédérique Rivard, Caroline Soucy, Pauline Stive.